

ASSOCIATION BELGE DES VICTIMES DE L'AMIANTE

Constituée en 2000 par des familles de victimes et des personnes sensibilisées, l'association ABEVA défend les victimes de l'amiante.

Missions :

- La reconnaissance officielle de la réalité et de la gravité des atteintes à la santé provoquées par l'amiante
- Dépistage et recensement des victimes
- Prise en charge des malades
- Recours légal et réparation du préjudice
- Gestion des déchets, assainissement des lieux contaminés

COORDONNÉES

C/o Fondation contre le Cancer

Chaussée de Louvain, 479 - B1030 Bruxelles

Tel : Christine Bogaert (NL), 0479 37 91 36 / Eric Jonckheere (FR),
0476 78 88 33

Mail : abeva.be@gmail.com

SITE WEB : <http://www.abeva.be/>

